

Membres du Conseil en exercice : 15  
Présents : 14 Votants : 15

Excusé : G. Adam a donné pouvoir à  
M. Blanluet

Le procès verbal de la séance  
du 19/09/2017 est approuvé  
à l'unanimité.

Toutes nos délibérations sont  
consultables en mairie.

\*\*\*\*\*

Repas des Aînés du 15/10/2017



*Nos prochains  
rendez-vous !*

Samedi 11 novembre :  
Armistice - rassemblement à  
9 h45 devant la mairie

Jeudi 16 novembre :  
Assemblée Générale de la  
musique à 20 h

Samedi 18 novembre :  
Réunion de la Société de Pêche  
à 14 h

Vendredi 24 novembre :  
Spectacle jeune public organisé  
par la Fraternelle

Samedi 25 novembre :  
Théâtre organisé par Coup de  
Cœur

\*\*\*\*\*

# Conseil Municipal

*Du 19 Octobre 2017*

## Compte-rendu

### Vie Municipale

#### Délibérations : - Délégations au Maire

Madame le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions comme :  
- prendre toute décision pour la passation de marchés, - exercer au nom de la commune le droit de préemption, - ester en justice, - créer des régies communales.... Après lecture détaillée des différentes délégations possibles prises en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, **le conseil valide à l'unanimité cette délibération.**

#### - Indemnités du Maire et des adjoints

Madame le Maire explique que les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit **l'indice brut 1022**. Elles sont votées par les conseils municipaux dans la limite de taux maximum fixés par la loi en fonction de la population communale. Le conseil municipal sur proposition de madame le Maire, décide d'appliquer à 14 voix pour (une abstention) un taux **de 22 % pour le maire** au lieu de 31 % taux maximal autorisé et **6.32 % pour les adjoints** au lieu de 8,25 %.

#### - Renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire propose que le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** soit ainsi composé : **1 Président (Maire), 4 membres élus et 4 membres nommés.**

Le Conseil municipal **accepte cette proposition à l'unanimité et désigne** :

- G.Adam, G. Coursimault, G.Marois, N.Wojcik. Les membres nommés sont : Mme Cheron Mireille, Mme Houy Marie-Claude, Mme Noret Régine et Mme Vray Annie.

#### - Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres

Sont élus à l'unanimité en plus du Maire : **3 Membres titulaires** : J-M. Garibal, J. Bastide, F. Esteban et **3 membres suppléants** : L. Lemoyne, G. Bonneau, G. Coursimault

#### - Renouvellement de la convention du Centre de Gestion

Relative aux missions exercées par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine **de l'hygiène et de la sécurité au travail**. Après lecture de ladite convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à procéder à la signature de cette nouvelle convention **mise en place à compter du 01/01/2018.**

Le conseil municipal a également rappelé les différentes commissions municipales et métropolitaines dans lesquelles les conseillers se sont répartis.

## Travaux

Une première commission de travaux s'est réunie le **19 octobre dernier** au cours de laquelle a été décidé l'ensemble des petits travaux à prévoir sur la commune avec prévision des devis correspondants (volets de la petite salle des fêtes, installation du tourniquet aire de jeux qui sera finalement fait en régie...). En ce qui concerne les travaux de **la 2ème tranche de la rue de Caslin**, ils sont reportés début novembre. A noter que d'autres travaux ont été effectués comme **l'éclairage du terrain de foot, l'élagage partiel de la binette, le nettoyage des gouttières de l'église et des bâtiments communaux** par l'équipe technique de la commune. Les fossés et banquettes ont été fauchés tant par la Métropole qu'en régie.

Des travaux d'entretien de voirie programmés cette année sont en attente de devis complémentaires.

## Personnel

Le contrat aidé qui avait été supprimé de fait en septembre par les nouvelles mesures gouvernementales, a finalement pu bénéficier d'une dérogation et être renouvelé pour une durée d'un an soit **jusqu'au 04 septembre 2018** inclus, avec un **taux de prise en charge de l'Etat de 60 % sur 20 h**.

## Affaires scolaires

### Retour sur le conseil d'école

Le 17 octobre dernier s'est tenu le premier conseil d'école de l'année 2017-2018 auquel ont participé Mme le Maire et G. Adam nouvel adjoint aux affaires scolaires. Les effectifs de l'école sont à **83 élèves** et de nouveaux représentants de parents ont été élus le **13 octobre** (avec un faible taux de participation). Les projets festifs de l'école ont été abordés comme le **marché de Noël le 09/12** et la **kermesse de fin d'année** qui se déroulera le **22/06/2018**.

## Informations diverses

**Civisme** : en vue de faciliter le nettoyage des rues, il est rappelé à tous les habitants **qu'il est interdit d'obstruer les banquettes de rues** par des cailloux ou piquets. Merci de votre compréhension.

Par ailleurs, **un grand merci à tous les électeurs de Bou** pour leur bonne participation aux élections Présidentielles et Législatives, ce qui a permis à la commune **d'obtenir la médaille de Bronze du Civisme** !

**Ouverture de la mairie** : pendant toutes les vacances scolaires, **les lundis/jeudis de 9 h à 12 h** et **les mardis/vendredis de 14h30 à 17h30**.

## La vie de la commune

### Etat-civil



**Ils se sont dit oui**  
le 23/09/17...

**Julien Doumerc & Laure Lereau**

**Manar Bilal & Ahed Zarzour**

**Tous nos vœux de bonheur !**

\*\*\*\*\*

**Ils nous ont quittés...**

- Yves Lorgeton  
le 30/09/17

- Edith Bonneau  
le 04/10/2017



**Toutes nos condoléances aux familles**

\*\*\*\*\*

**Zoom sur**  
**Le repas des Aînés**  
**du 15/10/17 !**



**Les doyens du repas :**

**Lucienne Marois**



**Jean Marois**



**Félicitations à nos doyens !**